

ÉNERGIE Seulement 150 000 chaudières changées cette année malgré les aides de l'État

Difficile de "fermer"

Le gouvernement aura beaucoup de mal à tenir son engagement de remplacer toutes les chaudières au fioul avant 10 ans. Les aides ne sont pas assez incitatives et sont même revues à la baisse dans le budget 2020. Le gel de la taxe carbone ne fait rien pour encourager le changement de chauffage.

C'était le 14 novembre 2018, trois jours avant le début du mouvement des gilets jaunes. Le Premier ministre Édouard Philippe annonce sur RTL la volonté du gouvernement de faire disparaître le chauffage au fioul en moins de 10 ans. Le cap est ambitieux car près de trois millions de maisons individuelles sont encore équipées d'une chaudière au fioul, soit environ une sur cinq.

Le gouvernement poursuit un double objectif : lutter contre le réchauffement climatique et améliorer le pouvoir d'achat de foyers souvent modestes qui supportent les variations du cours du baril de pétrole.

Une chaudière au fioul émet sept à dix fois plus de CO₂ qu'un mode de chauffage utilisant des énergies renouvelables. Elle contribue aussi à la dégradation de la qualité de l'air car le chauffage au fioul représente à lui seul 1,2 % des émissions d'oxydes d'azote en France.

Un ménage qui change sa chaudière à énergie fossile pour une chaudière plus performante à énergie renouvelable peut économiser en moyenne de 900 à 1 200 euros par an sur sa facture de chauffage, d'après l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

Une chaudière à 1 euro

Le gouvernement a instauré une prime à la conversion des chaudières pour accélérer le

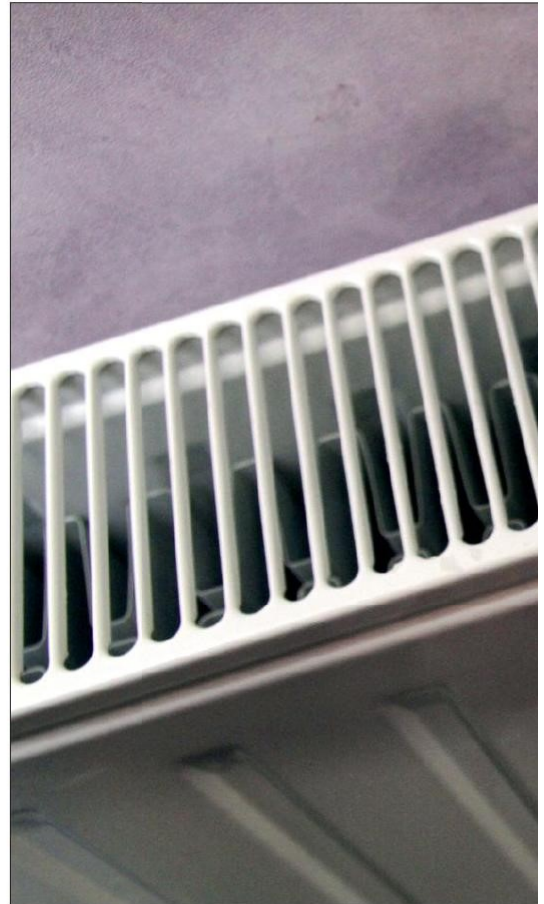
changement pour un nouveau mode de chauffage, mais elle ne donne pas les résultats attendus. Cette année, seulement 150 000 foyers auront remplacé leur chaudière au fioul, à peine plus que les 130 000 ménages qui en avaient changé en 2018 avant la prime exceptionnelle, selon Fioulreduc, un comparateur en ligne de prix du fioul. À ce rythme, il faudra plus de 20 ans pour atteindre l'objectif du Premier ministre.

Les chauffagistes estiment que les aides gouvernementales ne sont pas assez incitatives. Pour les professionnels, le reste à charge reste trop élevé même si des fournisseurs de gaz proposent une chaudière à 1 euro pour les foyers les plus modestes une fois déduit les aides de l'État. Beaucoup de chaudières au fioul sont installées chez des retraités dans de vastes maisons souvent mal isolées. Ils doivent prévoir de coûteux travaux d'isolation avant de changer de chauffage s'ils ne veulent pas voir leur facture s'envoler en hiver.

Coup de rabot sur le crédit d'impôt

Le gel de la taxe carbone n'encourage pas non plus les particuliers à changer de chaudière. Cette mesure décidée par le gouvernement en réponse à la colère des gilets jaunes contribue à stabiliser le prix du litre de fioul, qui n'a quasiment pas augmenté depuis un an.

Le projet de loi de finances 2020 revoit aussi à la baisse le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) pour le ramener de 1,3 milliard à 800 millions d'euros par an. Il est recentré sur les ménages les plus modestes et exclut partiellement les foyers les plus aisés. Cette décision est critiquée par les professionnels qui craignent de perdre leurs



Un foyer qui change sa chaudière à énergie fossile pour une chaudière

meilleurs clients.

Le gouvernement explique que la nouvelle aide sera plus juste, avec une prime plus élevée pour les ménages modestes et très modestes « pouvant couvrir jusqu'àux deux tiers de la dépense ». Il donne l'exemple d'une famille

avec 25 000 euros de revenus annuels qui veut changer sa chaudière au fioul par une chaudière à granulés coûtant 18 200 euros. Leur reste à charge passera de 5 570 à 3 000 euros avec la réforme.

Luc CHAILLOT

Rénovation énergétique : le crédit d'impôts transformé en prime

Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), qui permet aux contribuables réalisant dans leur logement des travaux d'amélioration énergétique de déduire de leur impôt, une partie des dépenses engagées, va être transformé en prime forfaitaire. C'est ce que prévoit la loi de finances 2020, déjà votée par les députés et actuellement examinée par les sénateurs. Dans un premier temps, seuls, les ménages les plus modestes (dont les revenus respectent les plafonds relatifs aux aides de l'Anah en faveur de la rénovation énergétique) pourront toucher cette

prime à partir de janvier 2020. Les ménages à revenus intermédiaires, eux, attendront janvier 2021. Selon Bercy, ces derniers pourront toutefois continuer à bénéficier du CITE l'an prochain pour la rénovation énergétique des maisons individuelles. Quant aux ménages les plus aisés, exclus du dispositif initial, ils ont finalement été réintégrés dans le dispositif par un amendement du gouvernement. Ils pourront bénéficier de la prime pour les travaux d'isolation des parois opaques (murs, toits, combles et planchers).

“ Nous voulons faire en sorte qu'à la fin du prochain quinquennat il n'y ait plus de chauffage au fioul individuel en France. Nous allons développer la prime à la conversion des chaudières. ”

Édouard Philippe
Le Premier ministre en novembre 2018 sur RTL